



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL SYNDICAL DU VENDREDI 13 MAI 2016

Les membres du Conseil Syndical se sont réunis au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : M.M. SIMARD, PATY, Mme DUFFAULT, M.M. PENOT, CORBIN, NICOLLE, NICOLAS, SANSOVINI, Mmes QUERMELIN, MASSON, AQUILON, M.M. CHEREAU, JEGO, GAULTIER, AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. TROUVE, MAILLARD, représentant la Communauté de Communes « Des Deux Fleuves », M.M. OZOG, RODRIGUEZ, Mme KLEIN, M. RICHTIN, représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing », Mme PFISTER, M.M. CHIANESE, SIMONET, représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing », M.M. MUNOZ, MOISSON, Mme CHARET, M.M. LECONTE, TOUZEAU, ALLAIN, représentant la Communauté de Communes « Bocage Gâtinais », Mmes ROBBE, FAUCONNET, M. CHOMET, Mmes HECTOR, BOUNIOUX, VILLIERS, AUBRY, M. YWANNE, représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois ».

Représentés : M. VARY représenté par Mme MASSON, M. DENORMANDIE représenté par Mme AUBRY.

Absents : M.M. BERGAMASCHI, LENARDUZZI, DA SILVA, BUZZI, LEDOUX, FONTAINE, OLLAR, Mmes FONTENAILLE, ROUSSELET, M.M. MARTIN, DALICIEUX, Mme DUBREUCQ, M.M. BOITEUX, CHAUVET.

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

Monsieur le Président procède à l'appel des délégués et, le quorum étant atteint, déclare la séance ouverte à 19 heures.

PUIS LE CONSEIL SYNDICAL AINSI CONSTITUE :

Adopte à l'unanimité

↳ Les procès-verbaux des séances du 14 et 25 mars 2016.

Décide à l'unanimité

↳ D'autoriser Monsieur le Président à :

- Passer un avenant n°5 avec la Société AUBINE – 28 boulevard de Pesaro – TSA 67779 – 92739 NANTERRE CEDEX, permettant d'intégrer au marché les modifications détaillées ci-dessus ;
- Signer ledit avenant, ainsi que tous les actes et documents aux effets ci-dessus.



Décide à l'unanimité

↪ D'autoriser Monsieur le Président à :

- Passer un avenant n°6 avec la Société COVED – 3 rue des Près de Lyon - BP 80054 - 10601 LA CHAPELLE SAINT LUC CEDEX, permettant d'intégrer au marché les modifications détaillées ci-dessus ;
- Signer ledit avenant, ainsi que tous les actes et documents aux effets ci-dessus.

Décide à l'unanimité

↪ D'autoriser Monsieur le Président à :

- Passer un avenant n°7 avec la Société COVED – 3 rue des Près de Lyon - BP 80054 - 10601 LA CHAPELLE SAINT LUC CEDEX, permettant d'intégrer au marché les modifications détaillées ci-dessus ;
- Signer ledit avenant, ainsi que tous les actes et documents aux effets ci-dessus.

Décide à l'unanimité

↪ D'autoriser Monsieur le Président à :

- Mettre en place le nouveau Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.), comportant l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (I.F.S.E.) et le Complément Indemnitare Annuel (C.I.A.), selon les modalités définies ci-dessus,
- Fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de l'I.F.S.E. et du C.I.A., en remplacement de l'ancien régime indemnitare,
- Inscrire les crédits nécessaires au budget du Syndicat,
- Appliquer les dispositions de la présente délibération, au plus tôt, à la date de transmission au contrôle de légalité.

Décide à l'unanimité

↪ D'approuver les modifications apportées au règlement intérieur des déchetteries.

Décide à l'unanimité

↪ D'approuver la convention financière relative à un évènement concernant l'alimentation et l'agriculture avec la Mairie de Montereau-Fault-Yonne ;

↪ D'autoriser Monsieur le Président à signer cette même convention au titre du SIRMOTOM, et tout document s'y référant.